

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

Délibération n° 130-2025
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20251218-DAJ-DEL-25-337-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 19/12/2025

Votants : 26

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Gérard DUBUCHE, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Louis CHOAIN, Régis ROUSSEL à Sara FERAUD, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Claire PITETTE

Date de la convocation : Jeudi 11 décembre 2025

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Sont donc présentées les décisions prises dans le cadre des délégations.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°AJ-2022-05 en date du 16 mars 2022 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2023-01 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-05 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-16 en date du 12 mai 2023 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-06 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 6e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-05 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjointe ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-04 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-02 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjointe ;

DECISION N°73-2025 : portant validation de l'offre de la E.P. Climbing pour des fournitures d'éléments de protection obligatoires du mur d'escalade

- De valider l'offre de la E.P. Climbing pour des fournitures d'éléments de protection obligatoires du mur d'escalade pour un montant de 3 273,95 € HT.

DECISION N°75-2025 : portant validation du devis de la société Veolia pour des travaux de remplacement de 2 vannes DN 100

- De valider le devis de la société Veolia pour des travaux de remplacement de 2 vannes DN 100 pour un montant de 4 682,80 € HT

DECISION N°80-2025 : portant validation du devis de Monsieur G. ROUZE pour la mission de MOe des travaux de réhabilitation de l'ancienne brasserie de la gare

- De valider le devis de Monsieur G. ROUZE pour la mission de MOe des travaux de réhabilitation de l'ancienne brasserie de la gare pour un montant de 6 400 € HT.

DECISION N°86-2025 : portant validation du devis de la société ITRON pour l'acquisition de compteurs d'eau

- De valider le devis de la société ITRON pour l'acquisition de compteurs d'eau pour un montant de 6 955 € HT.

DECISION N°131-2025 : portant validation du devis de la société Ad Hoc pour la remise en conformité d'une aire de jeu à l'école maternelle du Bourg le Comte

- De valider le devis de la société Ad Hoc pour la remise en conformité d'une aire de jeu à l'école maternelle du Bourg le Comte pour un montant de 2 967,14 € HT.

DECISION N°151-2025 : portant validation du devis de la société Pompes funèbres Lhuillier pour l'achat d'un colombarium pour le cimetière de la Couture

- De valider le devis de la société Pompes funèbres Lhuillier pour l'achat d'un colombarium pour le cimetière de la Couture pour un montant de 8 320 € HT.

DECISION N°161-2025 : portant validation d'une offre de la société Nico Paysage pour l'entretien du réservoir Roger Gallet

- De valider l'offre de la société Nico Paysage pour l'entretien du réservoir Roger Gallet pour un montant de 5 620 € HT.

DECISION N°166-2025 : portant validation du devis de la société Viafrance pour la création d'un assainissement pluvial rue Leprevost de Beaumont

- De valider le devis de la société Viafrance pour la création d'un assainissement pluvial rue Leprevost de Beaumont pour un montant de 23 538,80 € HT

DECISION N°168-2025 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Photo Club de Bernay

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Photo Club de Bernay

DECISION N°170-2025 : portant validation du devis de la société GED Event pour l'achat d'isoloirs

- De valider le devis de la société GED Event pour l'achat d'isoloirs d'un montant de 14 000 € HT

DECISION N°171-2025 : portant validation du devis de la société CPO pour l'achat de GNR

- De valider l'offre de la société CPO pour l'achat de GNR d'un montant de 2 672,50 € HT.

DECISION N°172-2025 : portant validation de l'offre de la société Decor Home pour la peinture de l'ancienne brasserie de la gare

- De valider l'offre de la société Decor Home pour la peinture de l'ancienne brasserie de la gare d'un montant de 10 607,13 € HT

DECISION N°173-2025 : portant validation de l'offre de la société Ad Hoc pour la remise en conformité de l'aire de jeu de l'école maternelle Ferdinand Buisson

- De valider l'offre de la société Ad Hoc pour la remise en conformité de l'aire de jeu de l'école maternelle Ferdinand Buisson d'un montant de 2 990 € HT

DECISION N°174-2025 : portant transfert de chapitre à chapitre

Dépenses d'Investissement

Chapitre	Article	Nature	Montant
204	20422	Privé : Bâtiments, installations	-27 677,00
TOTAL			-27 677,00
16	10226	Taxe d'aménagement	27 677,00
TOTAL			27 677,00

DECISION N°175-2025 : portant validation de l'offre de la société Normandie Dératization pour une action auprès des points d'apport volontaire

- De valider l'offre de la société Normandie Dératization pour une action auprès des points d'apport volontaire d'un montant de 3 333,33 € HT

DECISION N°176-2025 : portant validation de l'offre de la société Viafrance pour la modification du carrefour Place de Verdun

- De valider l'offre de la société Viafrance pour la modification du carrefour Place de Verdun d'un montant de 5 615,10 € HT.

DECISION N°178-2025 : portant validation du devis de la société Euro Maintenance pour la réparation de la balayeuse Schmidt

- De valider le devis de la société Euro Maintenance pour la réparation de la balayeuse Schmidt d'un montant de 3 802,01 € HT,

DECISION N°179-2025 : portant validation du devis de la société Urban Connect pour la fourniture et l'installation d'un écran d'information tactile

- De valider le devis de la société Urban Connect pour la fourniture et l'installation d'un écran d'information tactile pour un montant de 9 760 € HT

DECISION N°180-2025 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Comité départemental de l'éducation physique de gymnastique volontaire

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Comité départemental de l'éducation physique de gymnastique volontaire

DECISION N°181-2025 : portant validation des offres de réhabilitation de la maison de l'enfant

De valider les offres pour la réhabilitation de la maison de l'enfant comme suit :

Lots - intitulé	Entreprise attributaire	Montant HT
1 : démolition / désamiantage	Normandie Désamiantage	23 332,50 €
3 : peinture	Kluk	49 990,11 €
6 : électricité	EGP	26 053,97 €
7 : plomberie	Cardin	25 946,16 €
8 : VRD	Viafrance	12 393,44 €

De valider le devis de la société Pestel pour des prestations de menuiseries intérieures pour un montant de 97 011,42 € HT.

De valider le devis de la société DDB pour des prestations de plâtrerie – cloisons pour un montant de 58 388,00 € HT.

DECISION N°182-2025 : portant validation du devis de la société Maintenance Immobilière de l'Ouest pour les travaux de réhabilitation de la cuisine centrale – Phase 1

- De valider le devis de la société Maintenance Immobilière de l'Ouest pour les travaux de réhabilitation de la cuisine centrale – Phase 1 d'un montant de 119 479, 35 € HT

DECISION N°183-2025 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Les vieux volants

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Les vieux volants

DECISION N°186-2025 : portant signature de l'avenant 2 au MS2 – quartier de la gare – avec la société Viafrance

- De valider l'avenant 2 au MS 2 – quartier de la gare – avec la société Viafrance, pour un montant de 215 019 € HT, permettant la prise en charge et le traitement des terres polluées, découvertes en cours de chantier.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 18/12/2025,
par M. BIER Marie-Lyne, Maire

